

dre à traiter les fous, y aurait-il encore en France des hommes qui refusassent aux médecins français l'honneur d'avoir cultivé avec succès cette branche délaissée de la médecine ?

Les heureux efforts de la médecine, les succès qu'elle obtient tous les jours, ont déterminé un plus grand nombre de médecins à se livrer à l'étude des maladies mentales, quelque pénible que soit cette étude, non-seulement à Paris, mais encore en province, et cette généreuse émulation s'est montrée dans toute l'Europe. Aussi les aliénés, au lieu d'être renfermés, enchaînés, battus, privés des premiers besoins de la vie, comme il y a un demi-siècle, sont aujourd'hui soignés avec intérêt, intelligence et douceur. Ces malades sont visités, traités par plusieurs médecins successivement et simultanément. Chaque famille s'entretient, non-seulement du malade qui lui appartient, mais encore de tout autre, enfin d'en tirer des motifs d'espérance et de consolation. Les médecins soit entre eux, soit dans les sociétés médicales, soit dans les salons, parlent du même malade; plusieurs l'ont vu, l'ont soigné tandis que dans les temps passés un seul médecin aurait été appelé! Enfin les aliénés, soustraits à la plus redoutable des infirmités humaines, ne sont-ils pas dans le monde l'objet d'un intérêt tout particulier, que réveille le souvenir de la maladie à laquelle ils ont échappé? Ne sont-ils pas autant de témoins qui attestent les progrès de la médecine, lors même qu'ils se taisent sur ses succès.

C'est là sans doute une des premières causes qui font

qu'on ne cesse de répéter que le nombre des fous est prodigieusement augmenté et qu'il augmente tous les jours. Les maux de la révolution, l'exaltation des passions, l'exagération de quelques idées semblent fortifier cette opinion, qui s'étend, se propage et s'accrédite.

Depuis que les aliénés sont soustraits aux influences extérieures qui abrégiaient leur existence, depuis qu'ils sont soumis à un régime et entourés de soins conservateurs, la durée moyenne de la vie a dû augmenter, et un plus grand nombre d'aliénés a parcouru une plus longue carrière.

L'heureuse impulsion qui s'est opérée en faveur des aliénés, se fit d'abord sentir à Paris. L'administration améliora les habitations, le régime, le service médical, et accorda tous les moyens de traitement qui lui furent demandés. Les hôpitaux de Bicêtre et de la Salpêtrière, la maison de Charenton se remplirent d'aliénés. Leur population a plus que triplé depuis 1792, depuis 1801; la même chose a eu lieu, à Rouen, à Nantes, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, etc. Jusque-là, il n'entrait à la Salpêtrière et à Bicêtre, que le très petit nombre d'indigens aliénés furieux non guéris à l'Hôtel-Dieu; l'horreur qu'inspiraient ces maisons en éloignait tous les autres.

Ces salutaires réformes s'étendirent aux grandes villes de France; on y améliora le sort des aliénés, et dès-lors ces malades y parurent plus nombreux.

En 1817, le ministre de l'intérieur donna une attention particulière à cet objet. Une commission fut créée pour améliorer l'existence des aliénés; des instructions furent envoyées dans les départemens; des ordres furent

donnés pour retirer ces infortunés des prisons dans lesquelles ils étaient confondus avec les malfaiteurs, quelquefois même avec les criminels, et toujours dans un état plus déplorable que celui de ces ennemis de la société. L'administration des hôpitaux et des hospices renvoya, dans leurs départemens, les aliénés qui n'étaient pas domiciliés à Paris, et qui contribuaient à l'encombrement des hospices de la capitale. Les administrations départementales, ne sachant où loger ces malades, faute d'habitations pour eux, ou parce que celles qui existaient étaient insuffisantes pour l'affluence des aliénés qui se présentaient, réclamèrent des moyens pour s'agrandir; dans presque tous les départemens, on fit des dépenses plus ou moins considérables, plus ou moins bien entendues, dans plusieurs on fit des constructions nouvelles et même des établissemens spéciaux. Partout les aliénés furent mis au régime des pauvres malades ou valides; des médecins furent chargés de les visiter; enfin les soins qu'on prit de ces infortunés, abandonnés jusqu'alors, l'intérêt et les soins qu'on leur prodigua réveillèrent les espérances des familles, excitèrent fortement l'intérêt public en faveur des fous, et les fit entrer en grand nombre dans les hospices. Dès-lors on crut que le nombre des aliénés augmentait réellement; mais on ne réfléchit point que, ne redoutant plus pour eux le séjour des hôpitaux, leurs parens agirent en province comme on avait fait à Paris. Ils confièrent leurs malades à la charité publique, avec la certitude d'un bon traitement et l'espérance d'un meilleur avenir.

Au reste, il était arrivé à Paris, et il arrive en province ce qui aura toujours lieu lorsqu'on perfectionnera les institutions; les hommes se portent là où ils espèrent être mieux, soit pendant la santé, soit pendant la maladie. Nous avons vu s'accomplir, pour les aliénés, ce qu'on a observé toutes les fois qu'on a amélioré quelque branche des secours publics. Le nombre des enfans abandonnés est vraiment déplorable; il augmente d'une manière désespérante, parce que les pères et les mères redoutent moins de les exposer¹. La tendresse des mères est d'autant plus apaisée, que l'administration est plus soigneuse des jours de leurs enfans; elles les abandonnent avec moins de remords. Cette observation a été faite depuis long-temps par les hommes occupés des moyens de diminuer le nombre des enfans trouvés.

Si l'Hôtel-Dieu, dit Bailly, parlant au nom de l'Académie des Sciences, n'était plus un lieu d'effroi pour les pauvres, qui n'y viennent qu'avec la plus profonde répugnance, on verrait augmenter le nombre des malades qui s'y font porter.

Nous ne nous dissimulons pas, disent les lettres-patentes du 22 avril 1781, données par l'infortuné Louis XVI, qui ordonnait de grandes améliorations dans l'Hôtel-Dieu de Paris, que le nombre des malades pourra augmenter à mesure qu'on ne sera plus repoussé de ces lieux par le sentiment des maux qu'on y craint.

Mais si cette amélioration des habitations, du régime, du traitement médical, étaient la cause de l'aug-

¹ Voyez *Histoire statistique et morale des enfans trouvés*; par J. F. Terme et J. B. Montfalcon, Paris, 1837, in-8.

mentation du nombre des aliénés dans les hospices, pourquoi les indigens malades n'encombrent-ils point les hôpitaux de Paris, si admirables par les heureux changemens qu'ils ont subis depuis plus de trente ans? Parce que les secours à domicile sont beaucoup plus considérables et mieux administrés; parce qu'on n'admet plus dans les hôpitaux des paresseux valides qui occupaient les lits des malades; parce qu'on n'y admet plus que les indigens qui ont véritablement besoin des secours de la médecine ou de la chirurgie, et qu'autant qu'il y a de places vacantes. L'admission des aliénés est restée facile, et donne lieu à des abus qui sont propres à confirmer mon opinion.

Il est évident que les soins que l'on prodigue aux aliénés, dans les établissemens publics, le bien-être dont ces malades y jouissent, l'espérance qu'entretiennent des guérisons journalières, font affluer dans ces établissemens des individus qui ne devraient point y être admis.

Il est des pauvres qui simulent la folie pour entrer dans nos hospices. Souvent on y transporte des malades, même des hôpitaux, qui n'ont qu'un délire fébrile. Les mauvais sujets qui, dans l'ivresse, troublent l'ordre public, y sont envoyés par la police.

Je viens de dire qu'autrefois on n'enfermait que les aliénés furieux ou perturbateurs de l'ordre public. On ne voyait point jadis, dans les hospices d'aliénés, ce grand nombre de monomaniaques paisibles, de vieillards et de paralytiques, qui forment aujourd'hui la masse de la population de ces hospices. Dès qu'un vieillard, homme ou femme, manifeste quelque aberration

de l'entendement, dès qu'il tombe en enfance, comme dit le vulgaire, il est transféré dans les hospices d'aliénés. Le respect, la reconnaissance du fils pour son vieux père, ne tiennent pas contre la facilité de le déposer dans une maison dans laquelle d'ailleurs il recevra les meilleurs soins. Il y a cinquante ans que le cœur se serait révolté contre une pareille résolution; l'opinion publique eût poursuivi le fils comme coupable d'abandonner l'auteur de ses jours. Aujourd'hui cette résolution ne coûte plus, tant les préventions contre les hospices ont cessé!

Cette population de vieillards et de paralytiques, cause principale de l'encombrement et de la mortalité des aliénés recueillis dans les hospices de Paris, signalée plus tard dans tous les établissemens qui ont été créés ou améliorés dans les départemens, s'est accrue si rapidement qu'elle n'était que d'un quart en 1815, et qu'elle est d'une demi en 1838, tandis qu'elle n'était que d'un dixième il y a cinquante ans. Aussi la physiologie des hospices d'aliénés est-elle entièrement changée. On n'y rencontrait autrefois que des maniaques furieux ou des monomaniaques plus dangereux encore, tandis qu'aujourd'hui plus de la moitié de leur population se compose d'insensés paralytés ou en démence sénile et de monomaniaques inoffensifs.

Je viens d'indiquer les causes de l'augmentation du nombre des aliénés dans les hospices de France, de fixer l'époque de cette augmentation. Les aliénés se sont précipités dans ces hospices, les ont encombrés aussitôt qu'on a disposé pour eux des locaux plus convenables, aussitôt qu'on les a mieux soignés, et que des méde-

cins ont été chargés de les traiter. Cet encombrement des établissemens publics a frappé tous les esprits; et l'on a cru sans examen, et l'on a répété que le nombre des fous augmentait d'une manière effrayante. Les registres anciens nous manquent pour constater d'une manière directe, si le nombre des aliénés est plus considérable de nos jours qu'il y a cinquante ans. Les considérations qui précèdent me paraissent prouver que cette augmentation est plus apparente que réelle. Voy. ce que j'ai dit sur le même sujet aux pag. 41, 53 et suiv., t. I.

Ici se place naturellement la question suivante: Quel est le rapport du nombre des aliénés avec la population? Pour résoudre cette question, il faudrait avoir des statistiques bien faites; et c'est ce qui manque partout, la Norwège exceptée. En 1825, le Storling ordonna que dans toute l'étendue de la Norwège, il serait fait une statistique des aliénés. Le résumé de ces recherches a été rédigé par le docteur Holtz¹. Le docteur Holliday a publié, en 1829, la statistique des aliénés en Angleterre et en Ecosse². A quelques lacunes près, cette statistique offre le nombre exact des aliénés des deux royaumes. Le docteur Brière de Boismont a constaté le nombre des aliénés renfermés dans vingt-et-un établissemens, appartenant aux principales villes d'Italie, qu'il visitait en 1830³. Le chiffre indiqué par notre hono-

¹ Statistique des aliénés de la Norwège (*Annales d'Hygiène et de Médecine légale*, 1830, tom. IV, pag. 332).

² *Letter to Lord R. Seymour, with a report of the number of Lunatics and Idiots in England and Wales*, London, 1829, in-8.

³ *Des établissemens d'Aliénés en Italie* (Journal complémentaire des Sciences médicales, tom. XLIII).

rable confrère n'exprime pas le nombre réel des aliénés de la péninsule où beaucoup d'insensés errent dans les campagnes lorsqu'ils ne sont pas conservés dans leur famille; cependant ce document ne peut être négligé. Dans un voyage que je faisais dans le même pays en 1833, j'ai trouvé 1,100 aliénés de plus que le nombre indiqué par le docteur Brière. Le chiffre que je donne des aliénés, en France, n'est aussi qu'approximatif. C'est le résultat du nombre des aliénés que j'ai trouvé dans les établissemens où ils sont retenus chez nous, et des recherches que j'ai faites dans toute l'étendue de quelques départemens. Le chiffre que j'indique sera justifié, j'espère, lorsque nous aurons une bonne statistique des aliénés de France. Conclure du nombre des aliénés qui se trouvent dans le département de la Seine, au nombre des aliénés du reste de la France, serait une erreur grave; car il se rend à Paris des insensés de tous les départemens. Cette erreur a été commise par les docteurs Burrows et Casper; ces médecins ayant trouvé que la proportion des aliénés dans le département de la Seine était à la population de ce département comme 1 à 350, ont conclu que les fous en France étaient bien plus nombreux qu'ils ne le sont partout ailleurs. Le petit nombre de statistiques que je vais rapporter n'est qu'un aperçu d'un travail à faire pour tous les pays.

Raymond, dans la statistique de Marseille¹, établit qu'en 1749, le nombre des aliénés de Marseille était à la population de cette ville comme 1 à 2000.

¹ *Histoire et Mémoires de la Société royale de Médecine*, années 1777-1778, tom. II, in-4.

PAYS.	NOMBRE des aliénés.	POPULATION.	RAPPORT.
Angleterre.	17,222	12,700,000	1 : 785
Pays de Galles.	896	817,448	1 : 914
Écosse.	3,651	2,095,454	1 : 575
Provinces-Rhénaues (Jacobi).	2,015	2,067,404	1 : 1,000
New-York.	2,240	1,616,458	1 : 721
Norwège.	1,909	1,051,518	1 : 551
France.	25,000	30,000,000	1 : 1,750
Italie.	4,541	16,789,000	1 : 3,785

De ces divers rapports, il faut conclure que les limites du nombre des fous, comparé à la population, sont entre 1 à 550, 1 à 1500 et 1 à 3785, que dans la Norwège et dans l'Écosse, il y a beaucoup plus d'aliénés qu'en France, en Angleterre et en Italie. Cette différence dépend de ce que la Norwège et l'Écosse étant des pays de montagnes, les idiots y sont beaucoup plus nombreux que dans les pays de plaines. Ce fait prouve que l'idiotie, qu'il ne faut pas confondre avec la folie, est un état dépendant du sol et des influences matérielles, tandis que la folie est le produit de la société et des influences intellectuelles et morales. Dans l'idiotie, les causes ont empêché le développement des organes, et par conséquent la manifestation de l'intelligence, tandis que dans la folie le cerveau surexcité, a dépassé ses forces physiologiques.

TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRES SUR L'ALIÉNATION MENTALE,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT MÉDICO-LÉGAL.

XX.

MÉMOIRE SUR L'ISOLEMENT DES ALIÉNÉS;¹

Les aliénés trompés par les erreurs des sens et par les hallucinations, entraînés par le délire de leurs passions, trahis par l'impuissance de diriger leur attention, commettent souvent des actions qui seraient criminelles, si ces actions étaient commises par des personnes jouissant de la raison.

La fortune, la vie, l'honneur de ces malades, de leurs parens, et des personnes qui les entourent, l'ordre public lui-même seraient compromis, si l'on ne mettait les aliénés hors d'état de nuire, en s'assurant de leurs personnes.

La suspension du droit qu'a chacun de disposer, selon sa volonté, de sa personne et de ses propriétés, est une dérogation au droit commua, si grave dans l'ordre social, qu'on est d'abord surpris que les médecins et surtout les légistes, n'aient pas indi-

¹ Mémoire lu à l'Institut, le 1^{er} octobre 1832.